

**Communication de la Municipalité au Conseil communal
du 30 août 2023**

Communication n° 27/08.2023

Objet: administration communale

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Ces derniers mois, plusieurs prestations ont été mises en ligne, afin de faciliter la vie des citoyens. De ce fait, ceux-ci ont désormais moins besoin de se rendre dans nos bureaux.

Une baisse de la fréquentation a été constatée, ce qui nous a incité à faire une réflexion sur nos horaires.

Nous avons décidé de promouvoir la prise de rendez-vous, mais aussi d'uniformiser l'ouverture des mardis et mercredis après-midi.

Dès la rentrée scolaire du 21 août, nos bureaux sont ouverts du lundi au vendredi de 7h30 à 12h30 et les mardi et mercredi après-midi de 14h00 à 16h00, sauf pendant les vacances scolaires.

Une refonte profonde de notre site Internet est en cours, ce qui permettra à tout un chacun de prendre rendez-vous, mais aussi d'effectuer des démarches en ligne. Nous ne manquerons pas de vous annoncer les nouvelles fonctionnalités de notre site dès qu'elles seront en ligne.

La Municipalité

Saint-Prex, le 30 août 2023/AG – 101.02.03

Pour tout renseignement, s'adresser à M. Stéphane Porzi au 079 740 40 75